



Services Publics

Bonjour !

Avec l'envoi de la facture des Services publics 2008, nous profitons de vous donner quelques informations utiles et vous rappeler que nous restons à votre entière disposition pour tout complément susceptible de vous intéresser.

Elimination des herbes et broussailles

Conformément aux dispositions légales et notamment à l'art. 6 de la loi du 18 novembre 1977 sur la protection contre les incendies et les éléments naturels ainsi que le règlement communal correspondant (chapitre X), le fauchage des prés, situés dans la zone à bâtir de notre commune, doit s'effectuer au plus tard **pour le 31 juillet de chaque année.**

Nous invitons les propriétaires qui ne se seraient pas encore acquittés de cette obligation à prendre les mesures nécessaires au plus vite.

Par cette action, vous contribuez l'embellissement de l'ensemble de notre commune.

Merci de votre précieux concours.

Consommation d'eau potable

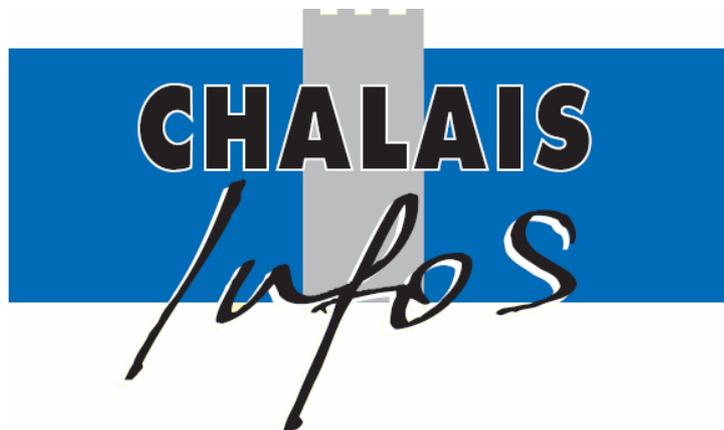
Nous avons franchi le premier pas vers la gestion rationnelle de l'eau potable en mettant en œuvre la télégestion du réseau d'alimentation.

Actuellement, une étude pour la construction d'un réseau d'irrigation est en cours. Ce réseau nous permettra de réaliser une économie substantielle d'eau potable.

Sachez tout de même que sans votre participation active en matière d'économie d'eau, les problèmes sporadiques, que nous connaissons, persisteront.

Alors, prenons conscience de ce cadeau qui nous est offert par la nature et préservons le, sans quoi des mesures contraignantes et déplaisantes devront être prises.





Hygiène

Le tri des déchets permet de diminuer considérablement les coûts liés à l'assainissement et contribue au respect de l'environnement.

Nous vous rappelons que les moloks sont uniquement réservés aux ordures ménagères.

Les entreprises ne peuvent donc y déposer des déchets générés par leurs activités économiques et par leurs chantiers, à l'exception des ordures ménagères liées aux locaux administratifs. Il y va de même pour les centres de collecte de Vercorin et Chalais.

Des consignes ont été données aux employés des Travaux publics afin que ces directives soient scrupuleusement respectées.

Nos emplacements de collecte sont équipés pour la récupération de l'huile, du PET, du papiers, du carton et du verre. Prenez donc la peine de trier correctement vos déchets.

Facture des Services publics Année 2008

Pour cette année, les taxes ont été adaptées au coût de la vie, soit une augmentation de 1,99 %. Le tarif complet peut être consulté sur le site communal ou demandé au Secrétariat.

Vente d'un appartement ou d'un chalet

Dès l'acte établi, nous vous prions de nous avertir et de nous indiquer le nom et l'adresse du nouveau propriétaire ainsi que la date de prise de possession.

Appartement totalement inhabitable

Pour bénéficier d'une exonération, vous êtes invité à nous faire parvenir une attestation de SIERRE-ENERGIE SA confirmant que le compteur principal a été plombé.

**Nous vous souhaitons
d'excellentes vacances
dans notre commune.**

Bon été à tous !



Commune de Chalais
027 459 11 19

Document à retourner à la Commune de Chalais

Place des Ecoles 2 – Case Postale 22 – 3966 Chalais

MODE DE CHAUFFAGE ET CITERNE A MAZOUT

Propriétaire _____

Lieu-dit _____
N° de parcelle _____
N° de folio _____
Nom de l'immeuble _____

CITERNE

Genre de produit stocké : Mazout
 Essence
 Diesel

Contenance en litres : _____

Genre d'installation : En terre
 Dans cave annexée
 A l'intérieur de l'immeuble

Matériel de construction de la citerne : Acier
 Synthétique (plastique)

Année d'installation : _____

Date de la dernière révision: _____

AUTRES AGENTS ENERGETIQUES

Bois
 Electricité
 Gaz
 Pompe à chaleur

Lieu & Date : _____ Signature : _____

Remarques : _____

